

Chers Collègues,

Le Réseau Périnatal Nouvelle Aquitaine, comme tout réseau de périnatalité (RSP), compte parmi ses missions **le suivi des transferts périnataux de la région**, en veillant à leur bon déroulement, en réfléchissant à leurs modalités et en proposant des outils harmonisés. Cette mission est inscrite dans le cahier des charges national des RSP ainsi que dans le contrat pluridisciplinaire d'objectifs et de moyens établi avec l'Agence Régionale de Santé. Une commission de travail autour des transferts périnataux, incluant les professionnels de la périnatalité de toute la région, coordonnée par deux médecins du comité scientifique du RPNA, est à l'œuvre pour travailler ces sujets.

Des outils tels que les **dossiers de transferts, maternel et néonatal**, sont d'ores et déjà à votre disposition. L'ouverture de la cellule d'aide à l'orientation et la régulation des transferts périnataux non médicalisés, la RégulPériNAt, est également effective sur toute la région depuis peu, avec le soutien de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Tous les éléments relatifs aux transferts sont accessibles sur notre site : <https://rpna.fr/transferts-perinataux/>

Au-delà d'outils, notre rôle est également de pouvoir **transmettre aux instances** les statistiques des transferts périnataux régionaux et les éventuelles problématiques associées, afin de trouver des solutions adaptées. Une base épidémiologique est tenue dans ce sens par les sages-femmes régulatrices de la cellule et une évaluation mensuelle est faite au sein du RPNA, donnant lieu à un compte-rendu trimestriel aux instances. **Cette base est pertinente si elle est exhaustive afin d'analyser les données au plus près de la réalité.**

Son analyse nous paraît intéressante pour rediscuter des modalités de transferts et des moyens matériels et humains qui y sont alloués. Elle permettrait d'engager une réflexion sur leur évolution avec nos instances.

Connaître les statistiques et les problématiques rencontrées par les équipes sur les territoires apporterait une argumentation claire et pertinente pour faire évoluer le système.

Nous avons donc besoin de vous pour la complétude de cette base de données et nous vous proposons pour cela :

- **d'envoyer la page 1 du dossier de transfert RPNA** (et non celle de votre dossier médical) à la RégulPériNAt par fax au **05 56 00 99 57** ou mail sécurisé regulperinat@na.mssante.fr
- **de nous adresser le listing des patients, mères et nouveau-nés, transférés depuis ou vers votre établissement**, dans la période de mise en place des nouvelles habitudes, afin que nous puissions faire une double vérification sur l'exhaustivité des données.

A cette fin, nous vous proposons un questionnaire en ligne rapide, à compléter en fonction de vos disponibilités, le relevé étant rétrospectif. Cet outil est une proposition mais un mail/un listing ou autre idée, est tout aussi utile, du moment que cela nous permet de recueillir l'intégralité des données.

Lien vers le questionnaire en ligne : <https://rpna.typeform.com/to/e71qmB>

Nous pourrions ainsi vous présenter ces statistiques et analyses régulièrement et réfléchir ensemble à l'évolution des pratiques et aux moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Merci de votre aide précieuse et de votre confiance,

En restant à votre disposition,

*Me Beijas, cheffe de projet périnatalité, ARS Nouvelle Aquitaine
Dr Roquand-Wagner et Me Callaud, coordinatrices du RPNA
Me Delbrel, Me Delille et Me Vaguener, SF régulatrices de la cellule*